



Plan régional
de développement
du territoire public



Côte-Nord



Mot du ministre des Ressources naturelles, et de la Faune

Depuis le tout début de son histoire, le territoire public, les terres comme les ressources, a constitué un atout indéniable pour notre développement. Il est l'assise d'une foule d'activités et constitue un levier économique majeur

qui permet au gouvernement de satisfaire les besoins de la population et d'assurer un juste équilibre entre les impératifs sociaux, économiques et environnementaux de notre société.

C'est précisément pour mettre en valeur ce patrimoine collectif et en concilier les différents usages que les plans régionaux de développement du territoire public (PRDTP) ont vu le jour. Les PRDTP facilitent l'émission de droits fonciers sur le territoire public et favorisent la concertation entre les partenaires de nos régions et les différents paliers gouvernementaux. En outre, la mise en œuvre du PRDTP de la Côte-Nord pourrait entraîner des investissements de quelque 8,3 millions de dollars en immobilisations et des dépenses de 14,6 millions de dollars.

Ensemble, nous pouvons offrir aux régions du Québec prospérité et dynamisme. Nous avons tout lieu d'être fiers des résultats obtenus jusqu'ici. En effet, nous disposons désormais d'un outil précieux et nous devons, sans plus tarder, veiller à la mise en œuvre de ce plan. Nous y parviendrons en établissant de fructueux partenariats pour la mise en œuvre du plan d'action du PRDTP et pour la promotion du développement récréotouristique sur le territoire public. Nos efforts conjugués contribueront au développement économique et social de nos régions.

Je remercie chaleureusement tous nos partenaires des municipalités régionales de comté (MRC), des communautés autochtones, des organismes publics, de même que des divers organismes fauniques, environnementaux et récréatifs qui ont œuvré avec énergie à l'élaboration des PRDTP. Merci de votre engagement et de votre persévérance!


Pierre Corbeil

Ministre des Ressources naturelles et de la Faune

Partenaires pour le développement durable du territoire public

Le territoire québécois est immense et diversifié. Plus de 92% du territoire relève du domaine de l'État. Ce milieu abrite un bassin de ressources naturelles essentielles au développement socioéconomique du Québec. Il recèle également une multitude d'écosystèmes, de sites géologiques et de paysages exceptionnels.

Afin de mettre en valeur le territoire public, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) favorise une utilisation du territoire qui allie les préoccupations économiques, sociales et environnementales des Québécois. Une utilisation qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Le PRDTP, un outil de gestion durable du territoire public

Le MRNF dispose de nombreux outils et de modèles de gestion. L'un d'entre eux, le plan régional de développement du territoire public (PRDTP), vise à déterminer, de concert avec les intervenants régionaux, où, quand et comment il est possible d'émettre des droits fonciers en vue d'une utilisation harmonieuse du territoire public.

Le PRDTP a pour principal objectif d'associer les partenaires régionaux et gouvernementaux à la prise de décision en matière d'utilisation du territoire public. Grâce à un vaste exercice de concertation et de consultations, des partenaires issus de ministères et d'organismes publics, des municipalités régionales de comté (MRC), des communautés autochtones ainsi que des organismes fauniques, environnementaux et récréatifs ont été appelés à donner leur point de vue sur l'aménagement et le développement du territoire public. C'est sur la base de ces échanges que s'établit le contenu des PRDTP.

Les PRDTP ont été élaborés dans le cadre d'un processus continu. Ils présentent les grands principes retenus pour mettre en valeur le territoire public. D'autres volets s'ajouteront à celui du récréotourisme lorsque seront identifiés les nouveaux besoins sur l'émission de droits fonciers liés aux activités commerciales et industrielles, aux utilités

publiques et communautaires, aux territoires particuliers d'intervention, à la préservation et à la protection du territoire.

Les activités en émergence

Les possibilités de mise en valeur du territoire public sont nombreuses. Parmi elles, nous trouvons maintenant, partout au Québec, des activités telles que le tourisme d'aventure, l'écotourisme, les activités de plein air et la culture de petits fruits.

Généralement, ces activités en émergence entraînent des retombées économiques appréciables. Elles permettent d'instaurer le multiusage dans nos pratiques et nous aident à atteindre un meilleur équilibre et à tendre vers le développement durable de notre territoire.

Parmi ces activités, celles liées au récréotourisme sont, plus que tout autres, promises à un bel avenir. En effet, plusieurs données de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) nous permettent de croire que la demande touristique connaîtra un développement fulgurant au cours des prochaines années.

À l'échelle internationale, les préoccupations environnementales sont omniprésentes et les visiteurs sont très sensibles à l'écotourisme, souvent appelé tourisme durable. D'ailleurs, selon l'Organisation mondiale du tourisme, l'écotourisme connaît la croissance la plus rapide de toute l'industrie du voyage, soit une hausse de 10 à 30% par rapport à une progression globale du tourisme d'environ 4% par année. Par ailleurs, le nombre de touristes voyageant à l'extérieur de leur pays devrait croître de 76% d'ici 2010.

Plus près de nous, on estime que les Québécois dépenseraient plus de 3,2 milliards de dollars par année pour des activités liées à la nature. En fait, les retombées annuelles des activités qui ont cours sur les terres publiques sont évaluées à plus de 1,15 milliard de dollars et donnent lieu à la création de 17 600 emplois (en années-personnes).

Le territoire public de la Côte-Nord : un immense potentiel

Vaste territoire dont une partie est difficilement accessible par voie terrestre, la Côte-Nord se distingue par un impressionnant littoral de plus de 2 200 km qui longe le Saint-Laurent entre Tadoussac et Blanc-Sablon. Cette région constituée à plus de 99% de terres publiques représente le cinquième de la superficie du Québec et couvre 351 523 km².

La région de la Côte-Nord offre des paysages aussi variés que grandioses : icebergs, monolithes, îles, baies, anses, forêts à perte de vue, profusion de lacs et de rivières, littoral, falaises, canyons, grands ouvrages hydroélectriques, mines à ciel ouvert, phares, voilà autant d'éléments qui font la richesse de ce territoire reconnu pour son potentiel écotouristique et faunique et pour ses activités de chasse, de pêche, de plein air et d'observation des mammifères marins.

L'occupation millénaire du territoire de la Côte-Nord par divers groupes culturels et la cohabitation des communautés francophone, anglophone et autochtone ont doté la région de nombreux attraits récréotouristiques et ethnoculturels. Ainsi, lieux d'interprétation du patrimoine (historique, architectural, archéologique, naturel, maritime, etc.), ouvrages d'ingénierie, circuits thématiques, fêtes et festivals et lieux de diffusion des arts de la scène composent l'offre culturelle.

Aménager le territoire dans un esprit de développement durable

Réalisé avec les partenaires de la Table régionale de concertation, le PRDTP de la région de la Côte-Nord a été élaboré selon des principes de développement durable. Il vise donc à assurer la continuité du développement économique et social, dans le respect de l'environnement.

Les partenaires ont également privilégié une approche de gestion par résultats. Cinq produits et services ont ainsi été identifiés :

■ Villégiature privée :

L'hébergement privé est fort populaire. La Côte-Nord regroupe environ

17% des baux du territoire québécois, soit 6 400 baux. Le MRNF offrira, d'ici mars 2009, 700 nouveaux emplacements de villégiature privée sur le territoire public de la Côte-Nord qui entraîneront l'achat de biens et de services par les villégiateurs. L'ajout d'emplacements permettra d'accroître la pratique des activités récréatives et contribuera à maintenir les populations en région et à satisfaire leurs besoins en récréotourisme.

■ Hébergement commercial en forêt :

La réserve faunique, les nombreux zecs et les pourvoies permettent de donner accès aux attraits naturels de la région.

Afin de consolider l'économie liée aux activités fauniques et de donner un meilleur accès aux attraits naturels de la région, il importe d'accroître l'offre d'hébergement à des fins récréatives. Le PRDTP prévoit renforcer la villégiature privée et l'hébergement commercial en forêt dans les pourvoies avec et sans droits exclusifs, les zecs et la réserve faunique. Pour y parvenir, les partenaires de la Table régionale de concertation souhaitent la mise en valeur de quatre territoires propices au développement de la pourvoirie et l'augmentation de 10% de la capacité d'accueil en hébergement commercial en forêt sur le territoire public d'ici mars 2009.

La diversification de l'offre et la qualité de l'hébergement permettront de satisfaire les besoins de la population en matière d'activités récréatives.

■ Sentiers récréatifs et chemins en forêt

Les activités de plein air constituent le principal attrait touristique de la région. En effet, l'immensité du territoire, la présence du Saint-Laurent, les nombreux sites archéologiques, la diversité faunique et végétale, la présence d'un écosystème nordique ainsi que la qualité des paysages sont des éléments qui offrent un indéniable potentiel de développement d'aventure écotouristique.

Actuellement, le territoire public de la Côte-Nord compte 3 852 km de parcours canoé-kayak en lacs et rivières, 200 km de sentiers pédestres et 1 200 km de sentiers de motoneige.

Le développement du réseau de chemins en forêt permettra d'accéder à de nouveaux territoires de chasse et à un nombre plus élevé de lacs pour la pêche. Ce réseau sera lui aussi développé en harmonie avec les activités de villégiature et l'hébergement commercial en forêt, en plus de tirer le meilleur parti de l'utilisation du territoire public.

■ Paysages patrimoniaux

La région de la Côte-Nord, immense et sauvage, offre des paysages saisissants. La qualité visuelle des principaux corridors routiers est un élément déterminant de l'offre en récréation, et par conséquent, de la rétention des clientèles récréotouristiques. La région est dotée de plusieurs parcs, réserves et aires protégées répartis surtout dans son centre et au sud. Ces espaces permettent d'apprécier les attraits patrimoniaux et naturels de la région.

Afin d'accroître la renommée de la Côte-Nord et d'assurer un développement harmonieux de la région, il est important de protéger et de conserver les paysages naturels exceptionnels. L'enjeu va au-delà de l'offre récréative, il s'agit également de mettre en valeur un patrimoine collectif hors du commun, reconnu par l'ensemble de la communauté de la Côte-Nord.

■ Sites littoraux et riverains

La « route des baleines » est un formidable outil de promotion pour la Côte-Nord. Le Centre d'interprétation du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et la Station de recherche des Îles Mingan jouent un rôle structurant dans la mise en valeur des activités d'observation du milieu marin. En effet, de nombreux bateliers offrent maintenant des forfaits dans ces régions, tandis que le kayak de mer y est en plein essor.

Néanmoins, sur ce tracé qui s'étend de Tadoussac à Natashquan, les équipements sont inégalement répartis. Le défi consiste donc à étendre les activités récréotouristiques marines à l'ensemble du littoral et, ainsi, à mettre en valeur ou à protéger les sites littoraux. Le PRDTP prévoit également la mise en valeur des rivières canotables par le choix de sites riverains destinés à la pratiques d'activités récréatives.

Toutes ces mesures visent à satisfaire les besoins récréatifs de la population et à assurer un meilleur accès à leur milieu. Elles visent également à consolider l'offre touristique et à préserver des habitats fauniques et floristiques de certains effets de la fréquentation humaine.

Une mosaïque de différences : des approches adaptées aux réalités

Les différents territoires qui composent la Côte-Nord constituent une véritable mosaïque aux réalités considérablement différentes.

La mise en œuvre des produits et services doit donc tenir compte des particularités régionales. C'est pourquoi les partenaires ont privilégié un scénario de développement approprié à chacune des composantes territoriales. Ces approches qui visent à assurer une consolidation et un développement territorial respectueux du patrimoine naturel nord-côtier sont les suivantes :

Approche contrôlée : vise à maintenir le territoire public libre de droits fonciers et fauniques tout en assurant un accès public au littoral. Approche destinée au secteur de développement qui s'étend de Sacré-Cœur à Natashquan, soumis de manière générale à une pression d'utilisation élevée.

Modulée : vise à tenir compte de mesures d'aménagement relatives à la capacité de support du milieu afin d'assurer une répartition équilibrée des activités récréatives sur le territoire public tout en préservant du territoire public libre de droits fonciers et fauniques pour les générations futures. Approche destinée à l'arrière pays accessible par voie terrestre.

Approche progressive : vise à maintenir les pratiques actuelles d'utilisation du territoire dans l'attente de réaliser, à moyen terme, une planification intégrée des produits et services. Approche destinée au secteur de développement de Sept-Îles à Blanc-Sablon – incluant les îles maritimes de la Basse-Côte-Nord.

Approche spontanée : vise à répondre à des demandes ponctuelles d'éventuels utilisateurs. Approche destinée au secteur de développement situé dans la partie nordique de la Côte-Nord, accessible principalement par voie aérienne.

Enfin, le PRDTP de la Côte-Nord favorisera, par ses choix de développement, l'atteinte des objectifs fixés en matière de développement durable, de soutien à l'industrie récréotouristique et de création d'emplois.

